

Expéditions internationales : Changements concernant l'Union européenne

Le 7 juillet 2026



Agenda

1. IOSS et TVA
2. Changements concernant l'Union européenne
3. À venir
4. Période de questions et réponses

Terminologie

TVA

Taxe sur la valeur ajoutée

Une taxe de vente perçue par les pays de l'Union européenne (semblable à la TPS/TVH).

S'applique à presque toutes les marchandises commerciales entrant dans l'Union européenne.

Le taux varie selon le pays de destination.

Qui paie?

Habituellement, l'acheteur, à moins que le vendeur ne perçoive la taxe au moment du paiement.

IOSS

Guichet unique à l'importation (Import One-Stop Shop)

Un système conçu pour percevoir la TVA avant l'importation (permet aux vendeurs de percevoir la TVA au moment du paiement).

S'applique aux envois admissibles vers l'Union européenne.

N'a aucune incidence sur les droits de douane.

Qui paie?

L'acheteur paie la TVA au moment du paiement, et le vendeur la remet par l'intermédiaire du système IOSS.

Ce n'est pas une taxe : il s'agit d'un système de perception de la TVA de l'Union européenne.

Terminologie

Droits de douane (droits à l'importation)

Des frais appliqués aux marchandises importées en fonction du type de produit (code SH), du pays d'origine et de leur valeur.

Certains produits sont exemptés de droits de douane (0 %), selon leur classification ou les accords commerciaux en vigueur.

Qui paie?

Habituellement, l'acheteur, à moins que le vendeur ne les paie à l'avance dans le cadre d'une expédition DDP (droits acquittés).

Frais de dédouanement

Des frais administratifs facturés pour le traitement des importations (courtage en douane, dédouanement et manutention). Il ne s'agit pas de taxes.

Qui paie?

Habituellement, l'acheteur, à moins que ces frais n'aient été payés à l'avance.

Qu'est qui change ?

Le 1er juillet 2026

L'Union européenne (UE) a éliminé l'exemption des droits de douane pour les envois de faible valeur (régime de minimis) et l'a remplacée par des droits de douane fixes.

Auparavant, les colis d'une valeur inférieure à 150 € entrant dans l'Union européenne n'étaient pas assujettis aux droits de douane; ils demeuraient toutefois assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Les Tarifs

Tous les colis d'une valeur de 150 € ou moins importés dans l'un des 27 États membres de l'Union européenne.

- **Droits de douane : 3,00 € par ligne d'article.**
- **Frais de déclaration en douane : 0,15 € par ligne d'article.**

Ces frais seront en vigueur du 1er juillet 2026 au 1er juillet 2028 (la date de fin est susceptible d'être modifiée).

Impact to You (Fees) - Later

Shipments cleared in participating EU member states (i.e. Luxembourg, Netherlands, and Belgium) will be subject to a **€2 handling fee per shipment line item**.

- Not yet but coming in November 2026

France has implemented a small parcel fee as of March 1, 2026 which was suspended July 1.

Les Tarifs

Les envois d'une valeur supérieure à 150 € ne sont pas assujettis à ces nouveaux droits de douane et continueront d'être évalués conformément aux règles douanières en vigueur.

Les numéros IOSS ne peuvent pas être utilisés pour les envois d'une valeur supérieure à 150 €.

Les Tarifs

- Les frais de dédouanement s'appliquent uniquement lorsqu'un numéro IOSS est fourni électroniquement.
 - *Saisissez le numéro IOSS dans le champ Référence douanière de Chit Chats lorsque vous créez un envoi manuellement.*
- Si aucun numéro IOSS valide n'est fourni, **les frais seront perçus auprès du destinataire.**
- Assurez-vous que les renseignements du destinataire sont exacts.

Important :

Chit Chats International avec suivi

- **Toutes les options DDU**
- **Aucun service de retour**
- **Fournissez les renseignements du destinataire**
- Etsy fournit le numéro IOSS
- Nous étudions actuellement la possibilité d'offrir une option DDP à l'avenir.

Temporairement indisponibles :

Danemark et Luxembourg – le service sera rétabli au cours de la semaine.
Allemagne – disponible.



Thank You For Your Time 📧❤️

